



Festival National  
de  
Créativité Audio-visuelle

## Festival National de Créativité Audiovisuelle en Court-Métrage

Projection en séance publique  
Samedi 3 juin 2023 à 10 heures  
Espace Miramar- rue Pasteur  
06400 Cannes

### REGLEMENT du FESTIVAL

1. Le Festival National de Créativité Audiovisuelle en Court-Métrage (vidéo, diaporama numérique, animation) s'adresse à tous, en France et Outre-mer ainsi qu'aux élèves et étudiants des Collèges, Lycées, BTS, Ecoles Supérieures de Cinéma et Associations de jeunes.
2. Le choix des sujets est libre. Toutefois, ne seront pas acceptées les œuvres à caractère raciste, indécent, politique ou déjà présentées à notre Festival. Chaque auteur pourra présenter une seule œuvre dont la durée n'excèdera pas 12 minutes pour les diaporamas et animations, et 16mn pour les vidéos, générique inclus. **Les textes doivent être dits en français.**
3. Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits artistiques (musique, images...). Le réalisateur s'engage à garantir aux organisateurs qu'aucune action ne sera prise à leur encontre par d'éventuels ayants droit.
4. Une fiche d'inscription, est exigée. Elle devra parvenir au Club organisateur avant le **30 Mars 2023**.
5. Les vidéos et diaporamas seront projetés exclusivement avec le matériel du Club. Ils devront nous parvenir sous forme de fichiers numériques par internet par un logiciel de transfert (wetransfer, Grosfichiers) Seuls les formats que nous pourrons lire seront acceptés. Les formats EXE et DCP ne sont pas acceptés. Tous les documents devront être adressé à [contactfnca@gmail.com](mailto:contactfnca@gmail.com). **L'inscription est gratuite**
6. Un **jury de présélection** sera chargé de retenir de trente à quarante œuvres qui seront présentées au **jury du palmarès**. Celui-ci, composé de 3 à 5 personnalités du monde cinématographique, culturel ou artistique sera choisi par le Conseil d'Administration. Il sera chargé de décerner les divers prix et récompenses aux meilleures œuvres sélectionnées dans les catégories "Animation - Écoles", "Animation - Individuels", "Diaporama-Fiction- expression libre", "Diaporama-Découverte", "Vidéo-Fiction-expression libre ", et "Vidéo-Découverte", "Films minute". La catégorie « Film Minute » est indépendante des autres catégories et tout réalisateur peut présenter une deuxième œuvre dans cette catégorie. Celles-ci seront projetées le **samedi 3 Juin 2023**.
7. Les jurys sont souverains, leurs décisions sont sans appel.
8. Les documents remis ou expédiés ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, perte, vol, etc...
9. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'utiliser les copies des œuvres en vue de la promotion du Club.
10. L'inscription à ce Festival sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.